



Programme de Formation

Intitulé : **BILAN DE COMPETENCES**

24 heures

➤ **Public :**

Tout salarié d'entreprise de tous secteurs d'activités.

➤ **Pré-requis :**

Respect des dispositions législatives et réglementaires notamment en matière d'ancienneté (géré par l'entreprise et l'AGEFOS).

➤ **Objectifs :**

Le bilan de compétences doit permettre de mieux gérer ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations, ses ressources personnelles, d'organiser ses priorités professionnelles, de mieux comprendre les situations vécues en entreprise. Le salarié peut envisager un repositionnement professionnel, élaborer une stratégie visant à une évolution professionnelle satisfaisante. Il permet également la préparation à une mobilité vers des emplois supposant un transfert ou une amélioration des compétences, d'approfondir, réorienter ou valider un projet professionnel et d'anticiper les évolutions professionnelles. Le bilan de compétences peut être suivi à l'initiative de l'entreprise ou du salarié.

➤ **Méthode pédagogique :**

Entretien et travail individuel.

Assistance personnalisée dans la phase d'investigation et de projection.

Le bilan de compétences est finalisé par un document écrit avec des résultats directement exploitables (gestion des compétences, évolution et mobilité professionnelles, formation..)

➤ **Déroulement du stage :**

Durée : 24 heures

Lieux : Cannes, Nice, Grasse et Menton
Possibilités Nice Centre, Nice Riquier

- Bilan de personnalité ;
- Bilan professionnel ;
- Projet avec évaluation ;
- Analyse de la situation ;
- Recherche et transférabilité ;
- Formation et acquis ;
- Synthèse du bilan ;

➤ **Suivi et évaluation :**

- Évaluation en fin de session sur support écrit (grille de satisfaction AGEFOS) puis échanges oraux.
- Suivi à 6 mois : contact téléphonique ou physique du bénéficiaire.

➤ **Validation :**

Pas de validation de compétences sur ce module.

➤Contenu :

Bilan de compétences – 24 heures

PHASE PRELIMINAIRE :

- Signature d'une convention tripartite d'accompagnement qui marque l'engagement réciproque du demandeur et du prestataire.

PHASE 1 : 6 H

ANALYSE DE LA DEMANDE ET CONTRACTUALISATION

- Entretien individuel approfondi.
- Planification des différentes phases de travail en atelier et en individuel selon les besoins du salarié.
- Information synthétique sur l'organisation et le contenu de la prestation bilan de compétences.
- Analyse approfondie de la demande et des besoins de la personne.
 - par rapport à son évolution personnelle,
 - par rapport à son parcours professionnel.
- Evaluation du potentiel mobilisable de la personne et des possibilités de V.A.E.
 - exploration des activités extra-professionnelles,
 - inventaire de son réseau relationnel.
- Repérage des obstacles rencontrés dans la recherche d'un emploi.
 - exploration du degré de qualification au regard de l'emploi principal visé,
 - même exploration pour les autres pistes professionnelles éventuelles.

PREPARATION DE LA PHASE 2 IMPLIQUANT LE BENEFICIAIRE

- Mise à disposition de documentation et des moyens matériels et choix des premières démarches documentaires.
- Stratégie de soutien de la personne dans sa démarche de validation des acquis professionnels, si nécessaire et choix des premières démarches à effectuer.

Tests de personnalité, d'intérêts professionnels et de compétences professionnelles (G.Z., MBTI, PAPI, Négo,...) avec restitution des résultats et appropriation des informations en fonction des profils de postes revendiqués.

PHASE 2 : 12 H

SEQUENCE 1 : INVESTIGATION

- Recenser méthodiquement les expériences professionnelles et extra-professionnelles,
 - emplois tenus (durée, nature, lieu),
 - capacités professionnelles développées,
 - responsabilités exercées,
 - réseau relationnel conservé à l'issue des périodes d'emploi.
- Identification des capacités et acquis théoriques et expériences transférables ou non,
 - travail approfondi sur le répertoire opérationnel des métiers (Code ROME),
 - prise en compte des résultats obtenus aux différents tests psycho-techniques et développement auprès du candidat,
 - analyse des freins,
 - travail éventuel sur une problématique personnelle particulièrement contraignante,
 - quelles réorientations sont réalistes ? à quel terme ?

SEQUENCE 2 : CONFRONTATION

- Mettre en regard les métiers, fonctions ou secteurs d'activités avec les intérêts et les compétences professionnelles du bénéficiaire,
- Identifier s'il y a des compétences transversales et transférables,
- Recueillir des informations, de la documentation sur les exigences des métiers ou fonctions visés,
- Se confronter aux possibilités de la personne,
- Identifier les moyens à mettre en œuvre à court, moyen, long terme avec détermination d'un échéancier.

PHASE 3 : 6 H

SYNTHESE

- Bilan des actions menées et des résultats de la phase d'investigation. Etat des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel. Définition des différentes étapes de mise en œuvre du projet.
- Création d'un document de synthèse destiné au seul salarié.

Votre contact sur Nice : **Paméla Zedet 04.93.85.16.67 esccom.formationnice@wanadoo.fr**

Votre contact sur Cannes : **Céline Respaut 04.93.68.42.11 seps.sarl@wanadoo.fr**